

TD 02 : Les branches de la phonologie

1- La phonématique

La phonématique est la branche de la phonologie qui étudie plus particulièrement les phonèmes. Son objectif est de dégager l'inventaire des phonèmes des langues étudiées, de les classer et d'étudier leurs combinaisons.

1-1-L'analyse distributionnelle

La théorie distributionnaliste apparaît au Etats-Unis vers les années 30 sous la direction de Leonard Bloomfield, au moment où l'œuvre de Saussure commence à peine à être connue en Europe. Elle tire son principe de la constatation empirique que les parties d'une langue ne se rencontrent pas arbitrairement les unes par rapport aux autres, et vise la description des éléments de la langue par leur aptitude à s'associer entre eux de manière linéaire. Le but de l'analyse est de constituer un ensemble d'éléments indépendants : (phonèmes, monèmes, syntagmes... d'une langue donnée).

1-2-La distribution

La distribution d'un élément ou d'une unité est l'ensemble de tous les contextes ou environnements de cet élément dans un corpus donné, c'est-à-dire la somme des contextes où il apparaît et la position qu'il peut occuper : dans un mot => initiale, médiane ou finale.

1-3-Le contexte (l'environnement phonique)

Le contexte ou l'environnement phonique d'un phone est l'ensemble des unités qui le précèdent et qui le suivent.

Exemple : Soit le mot « tour » [tuR], l'environnement phonique du phone [u] est [t - R], [u] est en position médiane, précédé par le phone [t] et suivi par [R] :

[u]
[t] - [R]

1-4-Le corpus

Un corpus est un ensemble homogène et significatif de données linguistiques observées et à partir desquelles pourra s'élaborer la théorie. Cet ensemble peut-être décrit comme une suite sonore entre deux pauses et qu'on soumet à l'analyse.

Les caractéristiques d'un corpus significatif sont : **l'homogénéité, la synchronie et la moindre redondance possible**

2- Les étapes de l'analyse phonologique

2-1-La segmentation

La segmentation décrit l'ordre d'apparition des sons dans le mot phonologique sur l'axe syntagmatique. C'est une procédure qui consiste à segmenter un énoncé donné en unités constituantes : les phonèmes.

Exemple : la segmentation de l'unité [Rado] est : /R/a/d/o/

2-2-La permutation

La permutation est une opération qui consiste à modifier l'ordre d'éléments adjacents dans une structure linguistique. Plus précisément en phonologie, la permutation consiste à intervertir deux phonèmes de la chaîne parlée sur l'axe syntagmatique,

Exemple : [pɛR] - [pRɛ], [mɛ] - [ɛm], [ɛR] - [Rɛ]

2-3-La commutation

La commutation consiste à opérer la substitution d'une unité phonologique dans un même contexte phonique donné par une autre unité linguistique différente mais du même niveau, appartenant au même paradigme. Le test de commutation permet de déterminer la pertinence d'un son. Si la commutation entraîne une différence de sens, on parlera d'*opposition distinctive*, et si elle n'entraîne pas de différence, on parlera d'*opposition non distinctive*

3- Les traits distinctifs et le trait pertinent

Pour rappel, la phonétique articulatoire s'intéresse à la composition des phones et à la façon dont ils sont produits. Chaque phone (voyelle et consonne) produit par l'appareil phonatoire possède des traits articulatoires qui le différencient des autres.

Exemples : [œ] : antérieure, orale, arrondie, mi-ouverte.

[l] : apico-alvéolaire, fricative, orale, sonore.

Ces traits articulatoires sont exploités aussi par la phonologie, qui se sert des données de la phonétique pour étudier la **fonction** du son (phone), en prenant en considération l'appartenance de ce dernier à une langue donnée.

C'est Nicolaï Troubetzkoy et Roman Jakobson qui ont conféré à la phonologie un statut scientifique en précisant son objet d'étude le **phonème**, et sa méthode.

Qu'est-ce qu'un phonème ? (rappel)

Le phonème est la plus petite unité non significative, présente en un nombre restreint dans toutes les langues. C'est un élément abstrait et susceptible de se décomposer en propriétés phoniques appelées **traits distinctifs**. Ces derniers sont dégagés à partir de la description articulatoire des phones.

Selon ESSONO (2000 : P. 103), « Deux phonèmes peuvent partager les mêmes traits distinctifs et ne se différencier que par un seul. Cet élément distinctif est dit trait pertinent ou encore marque d'opposition », et quand deux phonèmes se distinguent par un seul trait distinctif, ce dernier est appelé **trait pertinent**.

Exemple : /p/ : bilabial, occlusif, oral, **sourd**.

/b/ : bilabial, occlusif, oral, **sonore**.

Nous remarquons que les phonèmes /p/ et /b/ partagent trois bases phoniques et se distinguent par un seul trait. La sonorité ou le voisement, c'est le trait pertinent. Ce trait n'est plus un trait articulaire mais phonologique car il permet d'opposer les deux phonèmes et engendrer **une paire minimale**.

Qu'est ce qu'une paire minimale ?

Selon Dubois (1994 : P. 352), « une paire minimale est une paire de mots ayant un sens différent et dont le signifiant ne diffère que par un phonème ».

Observez l'exemple suivant :

Exemple : belle [bɛl] ~ [pɛl] pelle : est une paire minimale.

- Deux mots de sens différent.
 - Belle : adjectif qualificatif. Qui suscite un plaisir esthétique d'ordre visuel ou auditif.
 - Pelle : nom féminin. Outil formé d'une plaque plus ou moins creuse, fixée à ...
- Les signifiants de ces mots se distinguent que par un phonème : [bɛl] / [pɛl]
- /p/ : bilabial, occlusif, oral, **sourd**.
/b/ : bilabial, occlusif, oral, **sonore**.

Les deux phonèmes se distinguent par un seul trait pertinent, c'est le trait de sonorité ou de voisement.

Donc le phonème est composé de plusieurs traits, il peut s'opposer aux autres phonèmes de la langue à laquelle il appartient par un ou **plusieurs traits**.

Exemple : /m/ : bilabial, occlusif, **nasal, sonore**.

/p/ : bilabial, occlusif, **oral, sourd**.

Nous remarquons que le phonème /m/ s'oppose au phonème /p/ par deux traits ; la nasalité et la sonorité. Dans ce cas les deux mots : père [pɛR] ~ [mɛR] mère est **une quasi-paire**.

3.1. La marque de corrélation

Pour Dubois, « une corrélation est un ensemble de paires de phonèmes dites “paires corrélatives” dont les deux termes s'opposent par l'absence ou la présence d'une même particularité phonique, appelée “ marque de corrélation”... ». (1994 : P. 130)

Les traits pertinents sont en nombre limité et permettent d'opposer plusieurs paires de phonèmes, qui sont dites corrélées.

Ainsi, en français, la marque de corrélation la plus nette dans **le système consonantique** (consonnes) est celle de la **sonorité (ou voisement)**, qu'on peut représenter ainsi :

/- sonorité/	/p/	/t/	/k/	/f/	/s/	/ʃ/
/+ sonorité/	/b/	/d/	/g/	/v/	/z/	/ʒ/

Les six paires de phonèmes présentés dans le tableau ci-dessus, partagent trois traits phoniques et se distinguent par le trait de sonorité.

Nous avons aussi la corrélation de nasalité :

/- nasalité/	/b/	/d/
/+ nasalité/	/m/	/n/

Les deux paires de phonèmes présentés dans le tableau ci-dessus se distinguent seulement par le trait de nasalité.

On peut citer la corrélation de nasalité pour **les voyelles** :

/- nasalité/	/ε/	/α/	/ɔ/	/œ/
/+ nasalité/	/ẽ/	/ã/	/õ/	/œ̃/

Les paires de phonèmes présentés dans le tableau ci-dessus se distinguent par le trait de nasalité.

Remarque : (-) signifie absence du trait et (+) signifie présence du trait.

Les traits pertinents les plus utilisés par le français sont :

- Le voisement (voisé versus non-voisé)
- La nasalité (oral versus nasal)
- L'antériorité (antérieur versus postérieur)
- L'arrondissement (arrondi versus non-arrondi)
- Les différents lieux d'articulation